

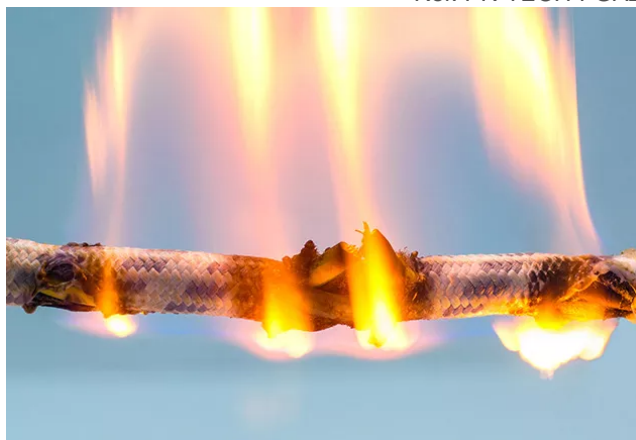
## Règlement (CE) n°304-2008

**DURÉE : 3H30**

**Prix : 350,00 € HT**



PRÉSENTIEL



## Objectifs et compétences visés

- Identifier les obligations réglementaires.
- Identifier les points de contrôle à réaliser sur les installations d'extinction automatique à gaz contenant des gaz à effet de serre fluorés.
- Confirmer les étapes de démontage et remontage des bouteilles en sécurité.

## À qui s'adresse la formation ?

### Profils

Vérificateurs professionnels et personnes chargées de l'installation et de la maintenance des systèmes d'extinction automatique contenant certains gaz à effet de serre fluorés.

### Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

# Contenu de la formation

- Les obligations réglementaires :
  - règlement (CE) n°304/2008 du 02 avril 2008,
  - protocole de Kyoto,
  - normes techniques applicables.
- Les installations d'extinction automatique à gaz.
- Les points de contrôle à réaliser sur ce type d'installation.
- Les différentes étapes du démontage et remontage d'un réservoir.

## Modalités de la formation

### Modalités d'évaluation

Cette formation ne fait pas l'objet d'un contrôle de connaissances.

### Nos plus

Mise en pratique sur une installation type.

## CNPP en quelques chiffres

**21000**

stagiaires / an



Des infrastructures  
pédagogiques uniques

**+ de 500**

diplômés / an

**+ de 400**

intervenants

**98%**

de stagiaires satisfaits en  
2025



## Les prochaines sessions

18/11/26

Vernon

350,00 € HT

### **Besoin d'information sur votre prochaine formation ?**

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

**+33 (0)8 06 00 03 70**